



Vendredi 5 juin 2020

Annonces du Gouvernement en faveur de l'apprentissage

Des mesures importantes mais pas ambitieuses : ne restons pas au milieu du gué

La crise sanitaire et la crise économique qui en résulte ne doivent pas se traduire dans les prochains mois par une crise de l'apprentissage qui se cristalliserait uniquement dans l'artisanat. Il en va de l'avenir de la jeunesse de France comme de celui de la « Première entreprise de France ». Face à ces éléments incertains, le réseau des CMA avait proposé au Gouvernement la mise en œuvre d'une « Garantie apprentissage », série de mesures qui assurent aux jeunes, à leurs familles et aux chefs d'entreprise, un accompagnement et des conditions de sécurité optimales : <https://cma-france.fr/2020/05/25/la-garantie-apprentissage/>.

Les mesures d'aides élargies annoncées hier à l'issue d'une réunion entre le Gouvernement, les organisations patronales et syndicales, constituent un pas en avant important pour sécuriser l'avenir de l'emploi pour les jeunes et les entreprises, mais ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Des modalités et précisions sont attendues rapidement pour que le réseau des CMA puisse engager un accompagnement au plus près des besoins des apprentis.

Une aide au recrutement qui ne prend pas en compte les spécificités de l'artisanat

Ainsi, l'aide au recrutement annoncée, de 8000 euros pour les apprentis majeurs et 5000 euros pour les apprentis mineurs, ne vient pas renforcer suffisamment les aides existantes dont bénéficient les entreprises artisanales (cf : aide unique de 4125 euros) les plus touchées par le risque de faillite.

Un soutien important pour sécuriser le jeune dans son entrée en CFA

Si l'on peut par ailleurs se féliciter de la décision de prolongation de 3 à 6 mois d'un jeune sans contrat en CFA, pour laisser davantage de temps pour trouver une entreprise, tel que cela avait été demandé par le réseau des CMA, il sera aussi nécessaire de confirmer une prise en charge de la formation par les OPCO au premier jour de l'entrée en CFA.

Une victoire pour l'équipement informatique

Enfin, le réseau des CMA a été entendu quant à sa demande que l'équipement informatique de l'apprenti soit éligible à l'aide au premier équipement versée par les OPCO. Mais cette aide, qui a fait sa preuve avec la mise en place de la télé-formation, de doit pas être au détriment d'achat d'équipements nécessaires à la formation des métiers artisanaux.

Les 1eres JPO nationales virtuelles le 24 juin dans tous les CFA !

Pour se situer à hauteur de l'enjeu que constitue l'emploi des jeunes et plus largement les artisans de demain, l'ensemble des CFA du réseau des CMA organise une journée nationale de portes ouvertes virtuelles pour informer, orienter et recruter à grande échelle le 24 juin. Avec une telle ampleur il s'agit d'une opération inédite en direction de l'apprentissage et qui tend à prouver l'engagement sans faille des CMA pour l'apprentissage en France.



Valérie Marquis – directrice des relations presse et relations publiques – 06 20 67 45 86 / presse@cma-france.fr



cma-france.fr